







Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER-LAMOTTE, avoué à Rouen, rue St-Laurent, 17.

ADJUDICATION PUBLIQUE

En l'Audience des créanciers du Tribunal civil de 1<sup>re</sup> Instance de Rouen.

ET EN VERTU DES ARTICLES, DE BIENS

IMMEUBLES PATRIMONIAUX

DEPENDANT DE LA TERRE DE MONVILLE, CONSISTANT PRINCIPALEMENT EN Divers Bois Taillis, Terres de Labour, Auberge, Maisons, Vergers, Ombrières, Prateries, Prés, Prairies, Poivrières à chaux et à briques, Terrains à bâtir.

Six communes de Monville, Eslettes, canton de Clères (Seine-Inférieure), Le Mardi 25 Août 1896, à midi.

Adjudication des articles 1, 2, 3, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 28, 29, 30, 31, 32, 43, 45, 46, 47, 48, 49 (15).

Le Mardi 31 Août 1896, à midi, Adjudication des articles 4, 5, 6, 7, 8, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 50, 52, 53, 54, 55, 56 et 57.

Biens situés à Monville Premier article. Une Prairie, dite du Magasin, occupée par le sieur Dalibert, contenant 1 hectare 50 ares. Mise à prix: 8,500 fr.

Une autre Prairie, dite les Soudres, occupée par le sieur Quidel, contenant 1 hectare 50 ares. Mise à prix: 10,000 fr. Troisième article. Une Prairie de forme irrégulière, occupée par M. Picquot-Deschamps et divers autres, contenant 56 ares. Mise à prix: 3,500 fr.

Bois taillis, faisant partie des grands-bois à prendre dans les ventes la Faux et la Coudraye, contenant 28 hectares. Mise à prix: 55,000 fr. Cinquième article.

Divers Biens. Neufième article. Une Auberge située sur la place du Marché de Monville, tenant à la cour du château, avec cuisine, hangars, salle de danse, pressoir, lavoir et autres bâtiments, occupée par le sieur Fisaux, édifiée sur un terrain contenant 0 ares 23 c. 0 c.

Une Pièce de terre en labour, dite des Vaufrères, contenant environ 13 h. 27 a. 87 c. 4° Une portion de Bois taillis et cote, dite Vente-aux-Lapins, à prendre le long de la pièce ci-dessus, contenant environ 14 hectares. 11 h. 0 a. 0 c.

Autre Portion du même Bois taillis et de la vente-aux-Lapins, contenant 12 h. 5 a. 13 c. 31 se ap ix: 13,500 fr. Vingt-sixième article.

CINQ PIÈCES DE TERRE EN LABOUR,

Occupées par le sieur Painau, composant cinq articles. Une portion de Terre, à prendre à même une plus grande pièce de terre située entre les grands-bois et la route de Malmaury, contenant, cette partie 3 hectares 40 ares.

Une autre Portion de la même pièce, contenant 3 hectares 40 ares, à prendre à la suite vers le nord de l'article précédent. Mise à prix: 11,000 fr. Dix-septième article.

UNE PETITE FERME

Composée de 1<sup>re</sup> d'une Masure contenant environ 80 ares, occupée par le sieur Hautot. 2<sup>o</sup> de 5 hectares de Terre en labour, occupée par le sieur Billard.

Pièce de Terre en labour, tenue par Pierre Malandaïn, contenant environ 65 ares, tenant au chemin du Bose-Guérard. Mise à prix: 1,400 fr.

Autre Portion de Bois taillis contenant 55 ares 75 centiares, dans la section des Vingt-quatre-Acres, à prendre par mesure, contre le cadastre de Monville. Mise à prix: 1,400 fr.

BOIS TAILLIS. Le Surplus de Bois l'abbé et des Vingt-Quatre Acres, ainsi que le résidu de la Vente-aux-Lapins, contenant 12 hectares 12 ares.

Une autre Portion du même Bois taillis, contenant quatre hectares 95 ares 20 centiares, à prendre dans le même bois, à la suite de l'article 31. Mise à prix: 6,000 fr.

Autre Portion desdits Bois de Monville, Vaire traversée par une sente, contenant 8 hectares 85 centiares, et 30 ares 02 centiares de cote pâture formant suite. Mise à prix: 9,500 fr.

Un Terrain de forme triangulaire, nommé la Briquerie, entouré de chemins, tenant à la grande route et contenant 85 ares, tenu par Malandaïn. Mise à prix: 2,500 fr.

Propriété occupée par Lemercier et autres, consistant en: 1<sup>o</sup> Un Verger contenant 1 hectare 28 ares, parfaitement planté et dans lequel sont des sources sises des Soudres et des Bois, formant chute d'eau et étang. Ce verger est édifié de trois corps d'habitation formant quinze demeures, et de bâtiments ruraux, ainsi que d'une petite usine mue par la chute d'eau.

seieurs Laranche et Debis: Mise à prix: Quarante-cinquième article. 7,500 fr.

FILATURE HYDRAULIQUE

Muo par la rivière de Cailly, occupée par M. Picquot, ensemble la maison, bâtiments, etc. Mise à prix: 110,000 fr.

BIENS SITUÉS A ESLETTES.

Une Portion de bois taillis, du bois dit d'Eslettes, contenant 3 hectares 20 ares, à prendre à droite du chemin de fer de Rouen à Dieppe, vers Malmaury. Mise à prix: 4,000 fr.

Une Portion de Bois taillis, du même bois, contenant environ 2 hectares, à prendre du même côté, en venant vers Monville, entre le chemin de fer et le chemin du bas de la cote d'Eslettes. Mise à prix: 4,000 fr.

NOTA. Le chemin de fer de Paris à Dieppe aura une station à Monville. S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges et des titres de propriété: M<sup>e</sup> GAUTIER-LAMOTTE, avoué poursuivant, à Rouen, rue Saint-Laurent, 17.

TRAITE DES MALADIES DES ENFANS OU CONSEILS AUX MÈRES DE FAMILLE. Aperçu théorique et pratique des causes, des symptômes, de la marche et de la gravité de quelques-unes des maladies les plus fréquentes des enfants, avec l'indication des premiers remèdes à leur opposer en attendant l'arrivée du médecin.

PAPETERIE SPÉCIALE DE FANTAISIE ET DE BUREAUX. ENCRIER SYPHOÏDE, SEUL BREVETÉ. Sans garantie du gouvernement. Conservant l'encre toujours fluide sans aucun entretien.

SIROP D'ECORCES D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NEURVEUX. De J. P. LAROZE, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26, Paris.

AGENCE ROYALE DE PUBLICITÉ DE PARIS. ENTREPRISE SPÉCIALE D'ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER. S'adresser à M. NORBERT ESTIBAL, Fermier d'annonces de plusieurs Journaux, rue Neuve-Vivienne, 53, à Paris.

Ventes mobilières. VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M<sup>e</sup> PONGEAU, huissier à Bercy. Sur la place de la commune de Maisons, Le dimanche 9 août 1896, à midi.

Paris, du 6 AOUT 1896, qui déclare la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture audit jour: Du sieur BOUCHER, ent. de déménagement, rue de Bondy, 76, le 12 août à 1 heure (N<sup>o</sup> 6314 du gr.).

Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juillet 1896, qui déclare le sieur Victor STOKLEIT, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Paris, rue de Laroche-foucault, 26, en état de faillite ouverte, et fixe provisoirement l'époque à la date de ce jour le 10 août 1896.

Le Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juillet 1896, qui déclare le sieur Victor STOKLEIT, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Paris, rue de Laroche-foucault, 26, en état de faillite ouverte, et fixe provisoirement l'époque à la date de ce jour le 10 août 1896.

Le Tribunal de commerce de la Seine, du 16 juillet 1896, qui déclare le sieur Victor STOKLEIT, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Paris, rue de Laroche-foucault, 26, en état de faillite ouverte, et fixe provisoirement l'époque à la date de ce jour le 10 août 1896.

Bourse du 7 Août. Tableaux de cotations pour les valeurs étrangères, les fonds étrangers, les chemins de fer, etc.

Décès et Inhumations. Du 5 août. M. Grandmoulin, 16 ans, rue de la Madeleine, 18. - M. Duplessy, 63 ans, rue de Moineux, 10. - M. Guyon, 49 ans, rue de St-Eustache, 28.